



CHARTRE ÉTHIQUE POUR LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES D'INÉGALITÉ

Opérateur de la Région et du Ministère de la Culture, Plume de Cheval s'engage en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus généralement contre toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence. L'école se doit de transmettre des outils favorisant l'analyse critique, en particulier concernant les corps en mouvement et de ses représentations dans le cadre de la pédagogie de pratiques corporelles.

PLUME DE CHEVAL S'ENGAGE À :

1. Réunir les conditions d'une libre parole de toutes et tous :

- Former une personne référente au sein du personnel chargée de coordonner et animer l'action de l'établissement en matière de lutte pour l'égalité et contre toute forme de discrimination,
- Identifier une personne relais parmi les stagiaires de la formation professionnelle ;
- Promouvoir et animer une constante réflexion sur les questions d'égalité entre les sexes et de lutte contre les discriminations à travers des groupes de parole et de travail ;
- Mettre en place pour les adhérent.e.s et les stagiaires de la formation des espaces de réunion, d'expression, d'affichage et tout autre dispositif susceptible de favoriser les échanges.

2. Développer et mettre en œuvre des moyens d'information, de prévention et d'action de lutte contre les discriminations, les violences, le harcèlement et l'exclusion

- Mettre en place une méthodologie afin que toute situation inacceptable puisse être signalée et traitée
- Informer sur les différents dispositifs d'écoute et d'assistance
- Mettre en œuvre des outils de prévention en sollicitant des associations et des acteurs spécialisés en matière de lutte pour l'égalité des sexes, de lutte contre les discriminations, de prévention des violences sexistes et sexuelles et de prévention du harcèlement sexuel et moral, de lutte contre les discriminations et exclusions, pour les adhérent.e.s et les stagiaires de la formation professionnelle.

3. Développer des stratégies en vue d'identifier et traiter les inégalités liées au genre et à toutes autres formes de discriminations

- Développer les formations internes vers les initiateur.ice.s, les intervenant.e.s et le personnel.

- Dans les processus de recrutement de tous les personnels : administratifs, pédagogiques, techniques, intervenantes et intervenants artistiques et pédagogiques, membres de jury ;
- Dans l'accès à toutes les fonctions et dans toutes les instances (Conseil d'administration et conseil pédagogique, intervenant.e.s et les stagiaires en formation professionnelle) ;
- Garantir à toutes et tous les mêmes droits (l'accès à la formation continue, salaires...)
- Organiser des processus d'accueil pour les adhérent.e.s et organiser un processus de sélection des stagiaires de la formation professionnelle dont sont absentes toutes considérations de genre, d'orientation sexuelle, d'origine géographique, ethnique ou sociale.

4. Transmettre une culture de l'égalité pour changer les représentations

- Affirmer qu'il n'existe pas d'agrès de cirque réservés aux un.e.s et autres ; de ce fait, dans l'enseignement, favoriser auprès des stagiaires de la formation professionnelle un libre choix de leur spécialisation, libre de tout stéréotype ;
- Encourager la mixité au sein des collectifs de cirque ;
- Valoriser les œuvres de femmes dans les enseignements théoriques et les sorties culturelles ;
- Valoriser les œuvres d'artistes de cultures minoritaires ;
- Valoriser les recherches et les publications des chercheuses dans tous les domaines du spectacle vivant ;
- Soutenir les initiatives des adhérent.e.s et des stagiaires de la formation professionnelle visant à développer des espaces d'échange et de discussion entre jeunes circassiennes et circassiens de différentes écoles

Numéros d'urgence pour toute la France

Numéros gratuits sur téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit, 7j/7 et 24h/24.

- le **17** : pour joindre la **police** et la gendarmerie
- le **15**: pour joindre le **SAMU**
- le **115**: pour fuir une situation de violences conjugales et accéder à un **hébergement d'urgence**
- le **112**: numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence

Si **vous ne pouvez pas parler** ou appeler en toute sécurité :

- envoyer un **SMS** au **114** : pour discuter avec la **police**
- effectuer un **signalement en ligne** sur <https://www.appel.urgence114.fr>
ou sur <https://www.service-public.fr/cmi>

Gestes en situation de danger

Application « App-elles » [Un SOS plus efficace et performant qu'un appel téléphonique ou qu'un SMS](#)

Autre codes :

Pharmacie, demander un masque 19

Dessiner un point noir au milieu de la paume

3. Dispositifs et associations nationales

Vous pouvez **appeler** :

- **116006** : assistance pour les victimes de harcèlement au travail
- **3020** : Numéro d'écoute Ministériel pour signaler un cas de harcèlement à l'école
- **3018**: Assistance pour les victimes de violences et harcèlement numériques
- **3919 : Violences Femmes Info**. Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel·les concerné·es. Appel anonyme et gratuit **du lundi au vendredi 24h/24, le samedi jusqu'à 18h et le dimanche de 9h à 18h**.
- **01.40.35.36.55** : SOS Racisme
- **01.48.06.42.41** : SOS homophobie
- **119** : numéro national dédié à la **prévention et à la protection des enfants** en danger ou en risque de l'être. Depuis le 3 mai 2021, en complément du numéro vert, un tchat est accessible sur le site internet www.allo119.gouv.fr
- **01.45.84.24.24: AVFT** (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail). Accueil téléphonique **le lundi de 14h à 17h, mardi et vendredi de 9h30 à 12h30** ou envoyer un courriel à contact@avft.org